

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE REGION FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 13 mai 2026 à 11 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Pierre DESMADRILLE
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : 28/04/2026**

Présents

Pierre DESMADRILLE

Président

Paul-Loup TRONQUOY, Julien GOKEL

Vice-Présidents

Christine DECODTS, Eric GENS, Michel PESCH, Valérie ROBERT, Frédéric
VANHILLE, Patrice VERGRIETE

Délégués

Absents et excusés

Grégory BARTHOLOMEUS, Nicolas FORAIN, Jean-François MONTAGNE,
Bertrand RINGOT, Franck SPICHT, Camille VERRIELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Grégory BARTHOLOMEUS a donné pouvoir à Eric GENS
Nicolas FORAIN a donné pouvoir à Paul-Loup TRONQUOY
Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Michel PESCH
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE
Franck SPICHT a donné pouvoir à Valérie ROBERT
Camille VERRIELE a donné pouvoir à Christine DECODTS

Président de séance : Pierre DESMADRILLE

Secrétaire de séance : Paul-Loup TRONQUOY assisté de Catherine RENOU



COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 13 MAI 2026 - 11 HEURES

Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
Jewoos Christine	UP CUD	
ROBERT Valérie	CCHF	
PESCHA Michèle	VP CUD / Maire	
VERGRIETE Patrice	Pdt CUD	
TRONQUOY Pat-lop.	Pdt CCHF	
VANHILUO Frederic	ccy CUD	
GODEL Julien	VP CUD	
GENS Eric	VP CUD	
DESMARILLE PIERRE	CUD	

SIGNATURES

.../...

PRESIDENT DU SCOT

SECRETAIRE DE SEANCE

DELIBERATION

Détermination du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président

Expose aux membres du comité syndical, que, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est déterminé par le comité syndical dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à deux.

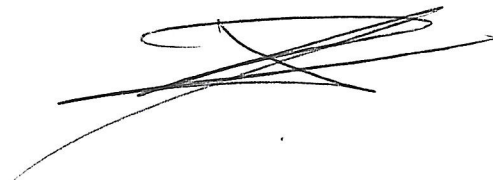
Le comité syndical, après avoir entendu ce qui précède,

Fixe à deux le nombre de vice-présidents du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque.

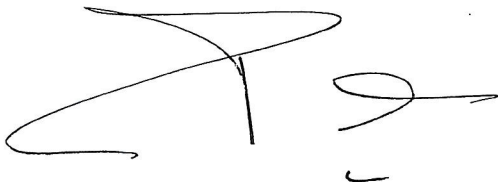
Fait et délibéré à Dunkerque, au siège du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque, le 13 mai 2026.

Le Président,

Pierre DESMADRILLE



Signature Secrétaire de séance



10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10